



Examen de sélection, des chiens adultes et des jeunes chiens

Samedi, 27 avril 2024

Nom du chien et de l'élevage : _____

N° LOS : _____ Mâle Femelle - Couleur : n nf bl

Date de naissance : _____ Chip-N : _____

Propriétaire : _____ Rue : _____

NPA : _____ Lieu : _____ Tél. N° : _____

Courriel : _____ Nombre de repas : _____

Début : **Samedi et dimanche, selon invitation**

Lieu : **Cabane du Club de sport canin Ziegelhütte, 4704 Niederbipp (BE)**

Frais : Examen de sélection Fr. 150.-, examen des chiens adultes Fr. 100.-, examen de sélection après examen des chiens adultes Fr. 50.-, examen des jeunes chiens Fr. 60.-. *Les non-membres du CSH paient le double de ces montants.

Restauration : Déjeuner : Fr. 22.-

Les frais d'inscription et le montant des **repas réservés** sont à verser à l'avance au Club Suisse du Hovawart, IBAN N° CH43 8080 8008 9858 5787 9 Raiffeisenbank Wohlen, succursale de Niederwil, 5524 Niederwil

Inscription pour (inscription uniquement par courriel ou par la poste, pas de WhatsApp, SMS, etc.) :

Examen de sélection (dès 24 mois) :

Les pièces suivantes doivent être transmises électroniquement à zuchtleitung@hovawart.ch:

- copie du certificat de dysplasie (DH A ou B) des facultés vétérinaires Vetsuisse de Zurich ou Berne ;
- copie du certificat d'origine (pedigree) bien lisible et complète ;
- preuve de paiement des frais d'inscription.

Les chiens castrés chimiquement ne sont pas admis à l'examen de sélection !

Examen des chiens adultes (dès 24 mois) :

(évaluation officielle du comportement par le CSH avec un jugement de l'extérieur **sans** engagement et **reconnaissance de l'aptitude à l'élevage**)

Les pièces suivantes doivent être transmises électroniquement à zuchtleitung@hovawart.ch:

- copie du certificat d'origine (pedigree) bien lisible et complète ;
- preuve de paiement des frais d'inscription.

Les chiens castrés chimiquement ne sont admis qu'au jugement de l'extérieur !

Examen des jeunes chiens (entre 7 et 13 mois) :

Les pièces suivantes doivent être transmises électroniquement à zuchtleitung@hovawart.ch:

- copie du certificat d'origine (pedigree) bien lisible et complète ;
- preuve de paiement des frais d'inscription.

Le délai d'inscription pour les examens susmentionnés est le **31 mars 2024** / En cas de questions, adressez-vous à zuchtleitung@hovawart.ch.

Nous nous réjouissons de votre participation !

Les femelles en chaleur seront convoquées en fin de journée.